

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente des différentes prestations (hors hébergement & excursions) des Journées Nationales des Offices de Tourisme de France qui se tiendront à Tours le 27 et 28 septembre 2018.

La SPL Tours Val de Loire Tourisme intervient comme intermédiaire dans l'organisation du congrès pour le compte d'Office de Tourisme de France. En conséquence, les présentes conditions générales de vente ne concernent que la vente des prestations Journées Nationales Offices de Tourisme 2018 et non le contenu de l'évènement en lui-même.

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant aux Journées Nationales des Offices de Tourisme 2018.
- 1.2 Les conditions générales de vente sont consultables sur le site d'Office de Tourisme de France à la rubrique « Inscriptions aux JOT2018 ».
- 1.3 Le fait de s'inscrire à l'évènement, de quelque manière que ce soit, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.
- 1.4 Office de Tourisme de France et Tours Val de Loire Tourisme se réservent le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

2. Inscription

L'inscription est réalisée en ligne, et validée à réception du règlement correspondant.

3. Passation de la commande

La commande s'effectue en ligne par la saisie des données demandées sur le site dédié, via un formulaire. Vous devez disposer d'une adresse électronique valide pour passer commande. La SPL Tours Val de Loire Tourisme vous adresse la confirmation de votre commande par l'envoi d'un accusé de réception / bon de réservation et d'une facture à l'adresse électronique que vous avez mentionnée lors de votre commande. Cet accusé de réception / bon de réservation électronique vous rappelle les principaux éléments de la commande.

4. Droit de rétractation

Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 7 jours calendaires, à compter de la confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 7 jours calendaires avant le début de l'évènement. Le participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit obligatoirement le notifier à Tours Val de Loire Tourisme par email (jot2018@tours-tourisme.fr) dans le délai indiqué ci-dessus. Le prix de l'inscription lui sera alors intégralement remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours après rétractation.

5. Tarifs – Règlement

- 5.1 Les tarifs s'entendent par participant et sont indiqués en euros toutes taxes comprises.
- 5.2 La grille des tarifs est accessible en ligne, sur la plateforme d'inscription.
- 5.3 Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Le règlement des inscriptions et prestations s'effectuent :
 - en ligne par carte bancaire via notre plateforme,
 - par virement bancaire au compte bancaire suivant :
Caisse d'Epargne Loire Centre
IBAN : FR76 1450 5000 0108 0006 4315 532
BIC : CEPFRPP450
Titulaire du Compte : SPL Tours Val de Loire Tourisme
Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : Nom, Numéro de Réservation et JOT 2018.
- 5.4 Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 4 et 7.

6. Modalités de participation

- 6.1. Chaque inscription est obligatoirement nominative.
- 6.2. Le participant se verra remettre un badge d'accès lors de son arrivée sur le site des Journées Nationales des Offices de Tourisme. Le badge d'accès est nominatif, non cessible et doit être porté pendant toute la durée de l'évènement.

7. Modification - Annulation

Toute annulation d'inscriptions devra intervenir au moins 7 jours (cf. Point 4 des présentes) avant le début des Journées Nationales des Offices de Tourisme 2018 soit le 20 septembre 2018 au plus tard. Passé ce délai, des frais d'annulation seront facturés selon les conditions suivantes :

- Jusqu'au 24 septembre 2018 inclus : 50% du montant total de l'inscription
- A partir du 25 septembre 2018 : 100% du montant total de l'inscription

Toute annulation d'inscriptions devra se faire par e-mail à Tours Val de Loire Tourisme à l'adresse suivante : jot2018@tours-tourisme.fr.

8. Droit d'accès et de modification des données informatiques

Tours Val de Loire Tourisme déclare que les données à caractère personnel du congressiste seront traitées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, et notamment que :

- Les données à caractère personnel ne sont recueillies que dans la mesure où cela est nécessaire à l'inscription et à la gestion du dossier d'inscription,
- Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur auprès de Tours Val de Loire Tourisme.

9. Réclamation

Toute réclamation doit faire l'objet d'un e-mail, adressé à jot2018@tours-tourisme.fr.